

**Etude de M<sup>e</sup> Oreste COSCIA**  
NOTAIRE



Rue de Beaumont, 53  
B- 6030 MARCHIENNE-AU-PONT  
T. : 071/ 29 70 62 / fax : 071/ 51 08 82

---

# ATTESTATION D'ACTE NOTARIE

**Maître**  
**jour,**

**notaire de résidence à**  
**ATTESTE et CERTIFIE que, aux termes d'un acte d'achat reçu ce**

**A ACQUIS DE**

## LE BIEN SUIVANT

Matrice Cadastre : Article numéro 09109 & Numéro de Commune : 52382  
Revenu Cadastral total de TROIS CENT QUARANTE-HUIT EUROS (348,00 €)

~ ~ ~

• Une maison d'habitation avec toutes dépendances, l'ensemble sis à la \_\_\_\_\_ où le bien porte le \_\_\_\_\_ cadastré ou paraissant l'être sous la Section \_\_\_\_\_ numéro \_\_\_\_\_ pour une contenance de un are dix centiares (01a 10ca).

• Une parcelle de terrain située à proximité du bien décrit ci-avant, reprise au Cadastre comme « JARDIN », sise à la \_\_\_\_\_, anciennement cadastrée selon le titre de propriété sous la Section \_\_\_\_\_ numéro \_\_\_\_\_, et actuellement reprise au Cadastre sous la Section numéro \_\_\_\_\_, pour une contenance de huit ares quinze centiares (08a 15ca).

### Titre de propriété – ancienne désignation

Il est précisé que la maison d'habitation est désignée selon le titre de propriété de la manière suivante :

« Une maison en deux demeures sise \_\_\_\_\_ cadastrée numéros \_\_\_\_\_ pour une contenance de un are trente centiares. »

La présente attestation est délivrée à titre d'information, en attendant la remise de l'expédition du dit acte d'achat à l'acheteur.

Fait à

